

RÈGLEMENT DU KV DE LA PIERRA MENTA 2026

Article 1 : Organisateurs

Le KV de la Pierra Menta est une course nature organisée par le club Multisport d'Arêches Beaufort en collaboration avec l'Office de Tourisme.

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à l'adresse organisation@areches-beaufort.com

Programme de la course :

La KV de la Pierra Menta aura lieu le jeudi 13 août 2026 à 18h à Arêches.

Retrait des dossards : à partir de 16h00 devant le magasin Montagne, 195 Rte du Grand Mont à Arêches.

Départ : 18h00 – Route du Grand Mont, Arêches 73270

Arrivée : Tête de Cuvy

Podium : 20H00 sur le Plateau du Cuvy

1 ravitaillement en eau au Plateau du Cuvy

Distance : 4.6 km

Dénivelé : 1000m D+

Inscriptions limitées à 100 personnes.

Accès spectateur : Le télésiège sera ouvert et gratuit pour tout le monde à partir de 18h.

Redescente des coureurs possible en télésiège.

Barrière horaire : 19H30 au plateau du Cuvy

Article 2 : Horaires et parcours

Départ en ligne et groupé à 18h00.

Ravitaillement en eau sur le Plateau du Cuvy.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Matériel obligatoire

Chaussures de trail running

Couverture de survie

Matériel recommandé

Réserve d'eau de 50 cl

Coupe-vent

Gobelet individuel

Téléphone portable

Gobelet (Pas de gobelets sur le ravitaillement)

Les bâtons sont autorisés. Si vous choisissez de prendre les bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Il est interdit :

- de partir sans bâton et d'en récupérer en cours de route
- de partir avec et de les déposer avant l'arrivée

3-1 : Catégories d'âge

Le KV de la Pierra Menta est ouverte à partir de la catégorie « Junior » il faut donc avoir au 18 ans le jour de l'épreuve.

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur

<https://reservation.areches-beaufort.com/inscription-verticale-1.html?origine=switchLangue>

Inscription sur place possible de 16h00 à 17h15 en fonction des places restantes.

Inscriptions limitées à 100 personnes.

4-1 : Prix

Le KV de la Pierra Menta est à 15 euros en ligne puis 18 euros sur place.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

4-3 : Remboursement

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Les demandes d'annulation doivent être envoyées par email à organisation@areches-beaufort.com avant la date limite du 13 août 2026 à 12h.

Seuls les désistements pour raison médicale ou force majeure donneront lieu à un remboursement.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Groupama pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 8 : Classement et récompenses

Le podium aura lieu à 20h00 sur la plateau du Cuvy.

Classement au scratch : les trois premiers hommes et les trois premières femmes seront récompensés.

Aucune récompense ne sera attribuée par catégorie.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.